

RETROCESSION

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Opération par laquelle une entreprise de réassurance cède le risque qu'elle a accepté d'un assureur direct à une autre entreprise de réassurance (Rétrocessionnaire). Cette opération ou technique permet au réassureur de gérer son exposition aux risques et sa capacité de souscription par la couverture qu'il acquiert auprès d'un autre réassureur. Comparer Réassurance.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**